

CHARTRE ETHIQUE DU CLUB DES AUTO-ENTREPRENEURS D'ILE-DE-FRANCE LE CAE93®

Le Club constitue un lieu d'échanges entre Auto-entrepreneurs déjà immatriculés ou en cours d'immatriculation, ainsi qu'à toutes les personnes intéressées par ce statut.

A ce titre, comme dans toute entité, des règles du jeu doivent être respectées par les membres du Club pour le bon fonctionnement et la pérennité de celui-ci.

- A but non lucratif, le Club vise à favoriser la communication et l'échange entre professionnels.

- Chaque membre s'engage à participer activement et régulièrement aux réunions du Club durant toute l'année, à y accueillir tout nouveau membre pour lui montrer l'esprit du Club, à informer le Club de sa participation ou de son absence à une réunion.

- Le Club est un lieu d'échanges, de soutien visant à favoriser la création de partenariats entre membres ainsi qu'à dynamiser un réseau de professionnels. Dans un deuxième temps, et sans que cela implique la responsabilité de l'équipe d'animation du CAE93®, celui-ci peut être un lieu d'affaires.

- Les adhérents s'engagent à ne pas diffuser à des tiers des informations sur le Club, ses membres, leur parcours, ni à les utiliser à des fins personnelles.

S'agissant des activités de communication du club CAE93® il vous appartient de faire savoir le jour de l'adhésion et par écrit, à la Présidente, toutes oppositions à la diffusion de votre image.

Avant tout engagement au réseau CAE93®, la présidente rencontrera le futur adhérent afin d'examiner l'ensemble des modalités de fonctionnement et d'accès au CAE93®.

- Le non-respect de cette charte par un adhérent conduira à une exclusion définitive du Club.

La Présidente, Djamila Ibanez